



giro.com

DECEMBRE
2011

LE MOT DU MAIRE

Elles se suivent et

On dit que les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Leurs différences ? Nous les trouverons dans les bilans de notre vécu, tant au quotidien que sur le long terme. Elles sont les conséquences de décisions extérieures à nous-mêmes mais aussi de celles que nous aurons prises ou pas.

Sur les premières, nos moyens d'action pour changer le cours des choses sont limités, voire très limités, mais, sur les décisions que nous prenons ? Parce que l'on vit toujours mieux ce que l'on décide que ce que l'on subit, là, nous avons un pouvoir. Pour chacun d'entre nous, chaque année passée aura enrichi notre expérience. L'expérience, cette forme de savoir acquis par le vécu, que quelquefois nous pensons pouvoir exprimer par un « maintenant je sais..... »

L'expérience, si difficile à transmettre est pourtant si importante pour mieux "voir" demain, faire le point, et, si besoin est, se fixer un nouveau cap de vie. L'expérience, pour en tirer le meilleur profit, nous demande un retour sur le passé, non pour s'y réfugier, mais pour s'apporter des réponses à la question : Que vais-je faire de ce temps qui est devant moi ? Vouloir se donner la réponse la plus sûre à cette question, c'est s'interroger : « Qu'ai-je fait de ce temps qui m'a été donné ? », s'obliger, sans complaisance avec soi-même, à répondre à ces 4 questions ci-dessous, vrai cadeau de "gestion de vie" qui m'avait été offert par cet ancien, ce sage que j'avais rencontré il y a bien des années :

Qu'ai-je dit que je n'aurais pas dû dire ?

Qu'aurais-je dû dire que je n'ai pas dit ?

Qu'ai-je fait que je n'aurais pas dû faire ?

Que n'ai-je pas fait que j'aurais dû faire ?

A toutes et à tous, Bonnes fêtes de fin d'année

Jean LEFEVRE

B A P T E M E R E U S S I !

Ils étaient 230 "traileurs" à s'élancer depuis l'étang du Malsaucy pour une course de 50 km et 2500 m de dénivelé et 370 à Giromagny, depuis la place de Gaulle, pour 21 km et 1000 m de dénivelé, avec une arrivée pour tous à la halle sportive de la rue du colonel WEBER où douches et repas attendaient tous les participants de cette première édition.

Les organisateurs de "Territoire sport nature" en partenariat avec la municipalité ont poussé un "ouf" de soulagement à l'issue

de l'épreuve tant les retours ont été positifs et les conditions climatiques optimales.

Il aura quand même fallu pratiquement un an de préparation pour cette association et ses 100 bénévoles auxquels se sont joints la commission sport et les services techniques de la ville Giromagny pour que ces deux courses soient une réussite. En coulisses on se prépare d'ailleurs déjà pour la 2^{ème} édition qui aura lieu le 21 octobre de l'année prochaine.

Lionel FAIVRE



CONSEIL DU 18 NOVEMBRE

Quinze conseillers sont présents et un est représenté pour cette dernière séance de l'année.

Point 1 : Acquisition d'une parcelle appartenant au lotissement des Fougères. Il est apparu récemment que lors de la reprise des équipements publics du lotissement par la commune en 2006, une parcelle (AK181 de 5,62 ares) représentant un fossé d'écoulement des eaux avait été oubliée. Il s'agit donc de régulariser cette situation en procédant à l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point 2 : Cession de 2 parcelles au profit de la SODEB (Société d'Équipement du Territoire de Belfort). Afin de faciliter l'écoulement du trafic lié aux activités de Visteon, la SO-DEB souhaite réaliser des travaux d'aménagement routiers. Les parcelles AI142 (1,98 are) et AI 292 (0,33 are) attachées à l'emprise foncière des nouveaux locaux des services techniques municipaux sont concernées. La proposition de les céder pour l'euro symbolique est adoptée à l'unanimité.

Point 3 : Décision budgétaire modificative. Le maire adjoint aux finances, Christian

CODDET, explique que malgré l'absence de contrainte majeure, il convient de procéder à une modification budgétaire. Le montant des ajustements porte sur 74 229 € en fonctionnement (augmentation sous forme essentiellement de réserve) et 152 821 € en investissement (diminution) ce qui représente environ 6% du budget primitif. La modification principale concerne le report de la vente du Terrain du "Paradis des Loups", le projet de construction hôtelière étant pour l'instant au point mort. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 4 : Autorisation. Afin de permettre l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement en début d'année 2012, le maire sollicite l'autorisation de procéder à ces opérations dans la limite de 25% du montant du budget 2011. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 5 : Passage à une tournée par semaine pour la collecte des ordures ménagères. La réduction observée en 2011 de la quantité collectée rend désormais possible le passage à une seule tournée par semaine afin de réduire les coûts. La proposition d'intervenir en ce sens auprès

de la CCHS qui dispose de la compétence pour agir auprès du SICTOM est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Point 6 : Indemnité du receveur. La proposition de fixer le montant de l'indemnité de conseil du receveur municipal au taux de 100% est adoptée à l'unanimité.

Point 7 : Fixation du taux de la taxe d'aménagement. Dans le cadre de la simplification des procédures plusieurs taxes relatives aux constructions (permis de construire, voiries et réseaux, TLE, TDENS, ...) seront remplacées en 2012 par la "TA". Le taux de cette taxe qui s'appliquera au coût de construction selon un barème forfaitaire appliqué à la surface construite (SHON) peut être modulé en fonction des zonages du PLU. La proposition de la municipalité de fixer un taux uniforme de 5% équivalent au

taux actuel de la TLE et en harmonie avec la plupart des communes environnantes est adoptée à l'unanimité.

Point 8 : Programme des coupes de bois pour 2012. Selon les conseils de l'ONF et sur proposition du maire adjoint en charge des questions forestières, Jacques COLIN, le Conseil approuve à l'unanimité la mise en vente sur pied et en bloc les parcelles 27, 30 et 32 de la forêt communale.

Point 9 : Motion en faveur du CNFPT. A l'unanimité moins une abstention le Conseil, sur proposition du maire, Jean LEFEVRE, adopte une motion demandant le maintien du taux de cotisation obligatoire sur les salaires pour la formation professionnelle des agents (en réaction au projet gouvernemental de faire passer le montant de cette cotisation de 1% à 0,9%).

Point 10 : Aide au déneigement. Afin de renforcer le potentiel communal en cas de fortes chutes de neige, une convention pourrait être établie avec l'association "Passerelles pour l'emploi" afin de pouvoir recourir de manière ponctuelle à du personnel de renfort. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Points 11 : Subvention. A l'unanimité le Conseil approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Les enfants d'abord » pour la mise en place d'actions en faveur des élèves.

Point 12 : Subvention. A l'unanimité moins 1 abstention le Conseil approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 € à l'association "Giromagny Volley-Ball" afin de faciliter sa participation à des tournois.

CHRISTIAN COUDET

SALLE JEAN HÉLY



La salle est plus facile d'accès également et puis l'Orchestre d'Harmonie retrouve là ses racines. En effet, c'est là qu'elle a répété durant des années sous la baguette de ses chefs emblématiques.

Un des chefs a profondément marqué de son empreinte la vie de l'Harmonie, c'est Jean Hély. La salle de la ruelle des moines portait son nom et la présidente, Marie-Suzanne Nagellen a rapporté les plaques apposées en l'honneur de ce chef.

Né en 1932, à Giromagny, Jean Hély entre à l'harmonie en 1946. Il devient trésorier de l'association en 1955 puis chef en second. Il donne également des cours de musique. En 1965, il prend la direction de l'ensemble réduit à 14 musiciens. Il reconstruit une nouvelle école de musique afin d'assurer la relève et en 1969, l'harmonie municipale peut donner son premier gala de printemps. Il restera le "Chef" jusqu'à son décès en 1989.

Pour Jean Hély, la musique, c'était sa vie. Mais il a été aussi footballeur, engagé sous les couleurs de l'équipe de Giromagny de 1947 à 1960, puis vétéran. Membre fondateur de l'USG athlétisme, il en est resté le président de 1983 à 1986. Elu au conseil municipal en 1965, réélu en 1971 et en 1977, il devient 1^{er} adjoint en mars 1989.

La Présidente Marie-Suzanne Nagellen a proposé à la Municipalité de baptiser la salle de musique de la mairie « salle Jean Hély ». La cérémonie aura lieu le 18 décembre après le concert donné à 15H00 par l'orchestre d'harmonie dans la salle des fêtes de la mairie.

(Entrée libre, les auditeurs pourront faire un don à la sortie).

Jacques COLIN

L'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Giromagny a changé de locaux. Début juillet, il a abandonné le local de la ruelle des moines et a emménagé dans la salle de musique située au 1^{er} étage de l'aile droite de la mairie.

Depuis le mois de septembre, les répétitions ont repris tous les vendredis soir, à 20H30. Les jeunes de l'atelier harmonie viennent travailler, à 19H30 avec le chef et professeur Cédric Martinez.

C'est dans cette salle que l'école de musique donne des cours également : chorale, formation musicale, cours d'instruments... Ce déménagement permet donc un rapprochement significatif entre l'école de musique et l'Orchestre d'Harmonie de Giromagny, rapprochement physique qui vient conforter le partenariat exprimé dans la convention signée en 2009 entre la commune, la communauté de communes, l'école de musique et l'orchestre d'harmonie. Ce retour dans le bâtiment communal permet aussi l'organisation facile de weekends musicaux par l'occupation de différentes salles dont la salle des fêtes.

MATERNELLE

Votre enfant est né en 2009. Il rentrera à l'école maternelle en septembre 2012. Vous pouvez l'inscrire dès maintenant à l'école maternelle Chantoiseau. Pour cela, venez à la mairie avec les documents suivants :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile,
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription. Vous vous présenterez ensuite à l'école maternelle et l'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice madame Céline Friddblatt, sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance,
- du certificat d'inscription délivré par la mairie,
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Pourquoi une inscription aussi précoce ?

- Parce que les services administratifs de l'éducation nationale, dans le cadre de la révision de la carte scolaire, demandent des estimations des effectifs dès le mois de novembre 2011 pour la rentrée 2012.

- Parce que les mairies n'ont plus le droit de posséder des fichiers de population ; elles ne possèdent comme information que la liste des enfants nés en 2009 et qui habitaient dans la commune en 2009.

- Parce qu'enfin nous voulons assurer une rentrée scolaire sereine à ces enfants en septembre 2012.

Jacques COLIN

QUI ETES VOUS PASCAL COLLIN ?



Je suis un homme heureux ! Heureux de pouvoir proposer dans ma boutique "Au goût d'ici", (*située 3 Grande rue dans les locaux libérés par la fleuriste*) des produits locaux réalisés dans la plus pure tradition franc-comtoise ! Produits fumés selon mes recettes, fromages locaux, paniers garnis et une petite rareté : du safran du Territoire de Belfort !

Pascal, vous semblez passionné !

Oui. Je travaille exclusivement avec des produits locaux par conviction, en lien direct avec mes fournisseurs car à 15 km autour de Giromagny il y a pléthore de petits producteurs qui font des merveilles !

Mais se lancer dans un commerce aussi spécialisé, en ces temps difficiles, n'est-ce pas un pari risqué ?

Oui et non, car je suis convaincu qu'aujourd'hui on préfère peut être consommer un peu moins mais mieux, et avant tout se faire plaisir ! Preuve en est : j'ai déjà des clients qui viennent des Vosges, du Doubs, de la Haute-Saône ...

Des projets ?

Oui, un site internet vient d'être mis en ligne (<http://le-gout-dici.fr>) avec possibilité d'acheter en ligne ; il sera bientôt suivi d'un service de livraison.

Thierry STEINHAUER

F E U I L L E S D ' A U T O M N E

A une époque où les milliards valent comme les feuilles d'automne, il pourrait paraître dérisoire de s'intéresser à quelques centaines, voire quelques dizaines d'euros, mais nos feuilles d'impôts locaux ou de redevance pour la collecte des ordures ménagères (OM) prennent en cette saison un aspect terriblement concret en regard de la dette des états, des bulles financières et autres yoyos boursiers. Bien entendu ces derniers éléments ne sont pas sans conséquence sur notre vie quotidienne mais les règles du jeu où les mises se chiffrent en milliards s'accompagnent d'un tel gouffre d'incompréhension que nous n'allons pas le combler ici. Alors restons à notre niveau pour parler des feuilles bien concrètes qui viennent ou vont nous arriver avec un lot de nouveautés et donc d'incompréhensions potentielles que nous pouvons cette fois tenter de lever ici.

Parlons tout d'abord de notre feuille d'impôts locaux : taxes foncières (TF) et taxe d'habitation (TH).

La suppression de la taxe professionnelle (TP) s'est accompagnée d'une modification importante de la répartition des recettes de ces impôts. La région n'est plus concernée et pour la TH, les communautés de communes ou d'agglomération se substituent aux départements. Les habitants de Giromagny ne verront toutefois pas de grands changements. En effet, la part communale de la TH (fixée depuis de nombreuses années à 11,1%) n'a pas changé (*conformément aux engagements de la majorité municipale*) et la CCHS, désormais affectataire de cet impôt à la place du Conseil Général, a décidé de reprendre sans changement le taux fixé précédemment par ce dernier (9,54%).

Rappelons toutefois que le montant effectif de l'impôt, en euros, dépend de 3 facteurs : en premier lieu la base d'imposition (ou valeur locative) qui est soumise à une

appréciation par les services fiscaux et à des réajustements périodiques, notamment si des travaux d'agrandissement ou d'amélioration ont été effectués ; en deuxième lieu l'actualisation générale de cette base fondée sur le taux d'inflation, actualisation décidée automatiquement tous les ans par les services fiscaux ; et finalement le taux d'imposition (pourcentage appliqué à la valeur de la base) qui est fixé par la municipalité ou les autres collectivités bénéficiaires le cas échéant. Par conséquent, même si le taux communal ne change pas, le montant en euros évolue légèrement d'une année à l'autre pour maintenir un niveau de recette équivalent.

Parlons à présent de la redevance pour le service de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Appelée à présent redevance "incitative" celle-ci est aussi en train de subir de profonds changements par suite de décisions d'ordre national qui imposent aux élus locaux de mettre en place des dispositifs adaptés aux nouvelles contraintes réglementaires avec à la clef quelques incompréhensions là aussi puisque récemment un journal titrait : « Plus vous triez, plus vous payez ! ».

Alors quid de cette redevance "incitative" ?

Rappelons tout d'abord que sous la pression "écologiste", les règles concernant le traitement des ordures ménagères ont considérablement évolué au cours des dernières années : suppression des décharges publiques et même réhabilitation des anciennes décharges, limitation des rejets des incinérateurs, etc., ce qui rend les opérations de tri et de récupération incontournables. Or nos ordures ménagères contiennent une variété considérable de composés impossibles à traiter/récupérer/recycler/éliminer en quelques opérations simples. La courbe des coûts suit donc

nécessairement celle des contraintes réglementaires que nous nous imposons à nous même par la loi. Nos décisions collectives nous imposent donc de "passer à la caisse" et l'action des élus locaux ne peut être que de rechercher des solutions pratiques qui minimisent les coûts dans le respect de la réglementation. Pour cela la coopération de chacun est plus que jamais indispensable car c'est le tri des déchets le plus en amont possible, c'est-à-dire à la source, qui offre le plus fort potentiel de réduction des coûts.

A notre niveau, le processus "incitatif" se décline en 2 parties : une partie "sensibilisation" de la population accompagnée d'un renforcement de la mise à disposition de moyens adaptés (bacs de recyclage du verre, du papier, des huiles, ... ; bacs de récupération des déchets verts ; composteurs individuels, ...) et une partie "contrainte" avec la mise en place de bacs de ramassage personnalisés avec comptabilisation des volumes déposés. La fixation des nouveaux tarifs qui entreront en vigueur en 2012 sera basée sur 3 critères destinés à prendre en compte les coûts de l'ensemble de la chaîne : l'accès au service, la mise à disposition des bacs, le nombre de présentation des bacs. Rien de ceci n'est parfait et des ajustements seront certainement nécessaires mais soyons conscient qu'il n'y aura pas de miracle : les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères sont voués à l'augmentation. Mais nous avons une solution pour enrayer au maximum celle-ci : trier, trier et encore trier, avec le plus grand civisme pour ne pas gâcher les efforts de tous par des dépôts inappropriés. N'oublions pas aussi de faire des efforts pour réduire tout simplement la quantité de déchets produite en évitant le gaspillage !

Christian Coddet

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers :18

SAMU :15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN DECEMBRE

Lundi 5 : # Souvenir des guerres d'Afrique du Nord avec une cérémonie à 18H00 au square du Souvenir.

Vendredi 9 : # Concert du groupe vocal Polysongs (gospel et jazz) en salle des fêtes de la mairie à 20H00.

Samedi 10 : # Marché de Noël sur la place des Mineurs et en salle des fêtes de la mairie.

Dimanche 11 : # Marché de Noël (suite).

Jeudi 15 : # Distribution des colis de Noël en mairie de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Dimanche 18 : # Concert en salle des fêtes de la mairie à 15H00.

Lundi 26 : # Passage de la déchetterie mobile au parking du stade Edouard Travers de 12H00 à 19H00.

B R E V E S

Concert et baptême

Dimanche 18 décembre, l'Orchestre d'Harmonie de Giromagny donnera un concert sous la direction de Cédric Martinez, avec la participation de la chorale des enfants de l'Ecole de musique du Pays sous-Vosgien, en salle des fêtes de la mairie, à 15H00. A la suite de ce concert, la salle de musique de la mairie sera baptisée « salle Jean Hély ».

Le Père Noël annonce sa visite

Le Père Noël a annoncé sa visite au marché de Noël le samedi 10 à 16H00 avec une surprise pour les enfants.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:

<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA

N° 119 - Dépôt légal 12-2011

6 NOUVEAUX ELUS

Le 11 octobre dernier, les animateurs du Conseil Municipal d'Adolescents (CMA) sont passés dans les classes de CM2 des deux écoles pour expliquer aux élèves le rôle des élu(e)s au CMA et susciter les candidatures, afin de remplacer six membres sortants du CMA.

Les élections ont eu lieu vendredi 4 novembre dans chaque classe de CM2 des écoles LHOMME et BENOIT. Les services techniques avaient installé les isolements et les urnes dans les deux classes et madame Sylvie KELLER avait établi des cartes d'électeur pour tous les élèves votants.

Ont été élu(e)s :

Ecole LHOMME : Lolita BOURQUIN, Jules COLLIN et Eliott LIBIS.

Ecole BENOIT : Enzo PETITJEAN, Louis PREVOT et Camille OLIVIA.

Ludivine DESBOIS pourra être appelée en cas de désistement au cours de cette session.

Les vingt-deux membres du CMA se sont retrouvés le samedi 19 novembre à 10H00 en Mairie pour la première réunion de cette nouvelle session (CR dans un prochain numéro).

Alphonse MBOUKOU

HISTOIRE DE RUES

Les escaliers dits "des Franciscains" viennent de subir une cure de rajeunissement bien méritée. Mais au fait, pourquoi ce nom ?

Un état de situation des maisons religieuses existant en 1723 dans le bailliage de Belfort mentionne à Giromagny : "un couvent du Tiers Ordre de St François dont la communauté est composée de quatre pères et un frère, tirés de la maison principale des Pères Picquepucs" (ou Picpus, du monastère de Picpus près de Paris où ils étaient établis). Ils appartiennent à l'ordre des frères Mineurs ou "Franciscains" fondé en 1210 par François d'Assise en Italie.

Les Franciscains demeurèrent effectivement à Giromagny pendant une centaine d'années durant lesquelles ils obtinrent l'attachement de tous les paroissiens. Le nom donné aux escaliers qui permettent de rejoindre directement l'église depuis la cure leur rend donc hommage.

Entre 1663 et 1763 une vingtaine de frères ont vécu à Giromagny, dans le bâtiment actuel de la cure, depuis le frère JUSTIN, présent de 1663 à 1667 jusqu'au frère Barnabé MARCHAND, présent de 1762 à 1763. La communauté locale atteint son apogée vers 1744 avant de disparaître en 1763. Elle regroupe alors autour du Père Bruno BENNER cinq autres frères. Tous les dimanches, après les vêpres, les frères réunissaient dans la cure les jeunes gens de l'endroit et leur donnaient des leçons appropriées à leur degré d'instruction (arithmétique, lecture, arpentage...) Ils savaient aussi leur procurer des distractions comme le jeu de quilles très populaire à l'époque. Ils rendaient aussi fréquemment service aux paroissiens de Giromagny et des paroisses alentour en remplissant, en l'absence des curés de ces paroisses, les fonctions curiales.

Marie-Pascale KLEIN

